



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Sains du Nord sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 22 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 66

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle BLANDO

Commune d'Avesnes sur Helpe : Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Anne-Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Gérard GUERTZMANN, Sylvie CABOOR a donné procuration à Christian CASTEL

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN a donné procuration à Joëlle LEFEBVRE, conseillère suppléante

Commune de Damousies : Alain WITTEMBERG

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT a donné procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante

Commune de Doulers : Freddy THERY a donné procuration à Cyril BETH, conseiller suppléant

Commune d'Eccles : Didier LEMAIRE a donné procuration Orféo RIGONI

Commune d'Etroeungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD, Maxime LOUGUET

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT
Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD a donné procuration à Vincent COURET
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Florian LIENARD
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES a donné procuration à Patrick DEHEN
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT
Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Christophe LIESSE, conseiller suppléant
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER a donné procuration à Philippe HANOT

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes sur Helpe : Jacky ROUSSELLE
Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Objet de la délibération : Projet de délibération portant sur le lancement d'une étude pré-opérationnelle Habitat sur le périmètre ORT de la 3CA et sur la commune de Solre-le-Château

Numéro de la délibération : DC_2022_079

Pièces jointes : Cahier des clause techniques et particulières – Etude pré-opérationnelle habitat (13 PAGES).

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 66

- - - - -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA), et notamment la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », « Plan local de l'habitat » ;

Considérant la délibération en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal au niveau du territoire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois, intégrant notamment un plan local de l'habitat.

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois est compétente en matière d'habitat, et plus particulièrement pour œuvrer à la résorption de la vacance par la mise en place d'actions d'intérêt communautaire à savoir :

- la mise en place, l'animation et le soutien d'opérations programmées d'amélioration et de réhabilitation de logements privés ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- la lutte contre la location de logements insalubres, indignes ou indécents.

Pour ce faire, la collectivité s'appuie sur le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Habitat défini dans le cadre du PLUi, et sur l'adoption du périmètre d'intervention de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain (PVD) dont sont lauréates les communes d'Avesnes-sur-Helpe, Avesnelles et Sains-du-Nord.

Pour rappel, Petites villes de Demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans la revitalisation des centres-villes par :

- La réhabilitation de commerces et d'habitats en extrême centre
- Maintien et développement de services en centralité
- Le cadre de vie

L'ANAH, partie prenante des conventions d'ORT, souhaite que les territoires s'engagent sur la résorption de l'habitat insalubre et la lutte contre la vacance sur les périmètres ORT, et encourage donc la réalisation d'études pré-opérationnelles pour identifier les leviers adaptés au territoire.

Par ailleurs, la communauté de communes a constitué un corpus d'informations par la réalisation de différentes études qui montrent à voir l'enjeu de la requalification de l'habitat, et le véritable besoin d'intervention dans certains secteurs du périmètre intercommunal, concordant avec le périmètre de l'ORT, et renforcé par la présence de périmètres protégés au titre des Monuments Historiques, notamment sur Avesnes-sur-Helpe.

En accord avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), il est convenu que cette étude porte sur les 3 communes labellisées PVD mais qu'elle s'étende à la commune de Solre-le-Château rencontrant des problématiques similaires en termes de vacance immobilière et commerciale situées en périmètre protégé, et au périmètre intercommunal afin d'identifier d'éventuelles autres problématiques.

L'étude pré-opérationnelle devra répondre à 2 objectifs :

1. réactualiser les diagnostics habitat sur les communes PVD,
2. proposer aux élus des scénarios d'intervention dont une OPAH ou OPAH RU.

Cette action vise à intervenir en complément du PIG Habiter Mieux et s'intègre dans le POA Habitat du PLUi.

Elle sera suivie et encadrée par un comité technique de suivi et un comité de pilotage constitué de représentants élus de la 3CA et des communes concernées.

Avec l'appui d'iNord et de l'ADUS, la 3CA a travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges permettant le recrutement d'un prestataire chargé de réaliser un diagnostic et de définir un plan d'action opérationnel. Ce cahier des clauses techniques particulières est annexé à la présente délibération.

L'étude pré-opérationnelle Habitat pourra être financée à hauteur de 50% par l'Anah, à hauteur de 25% par la Banque des territoires dans la limite de 15 000€. D'autres ressources financières seront recherchées.

Le président invite le Conseil Communautaire à engager la présente étude.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil de Communauté :

- De valider le cahier des clause techniques et particulières ci-joint ;
- D'approuver le lancement d'une étude pré-opérationnelle Habitat dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, sur le périmètre de l'ORT et de la ville de Solre-le-Château ;
- De s'engager à ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude au BP 2022 ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions après des partenaires financeurs
- D'autoriser le président à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.

- - - = - - = - - = - - = - - = -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

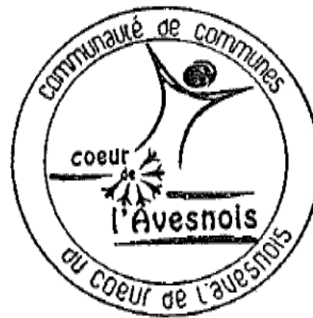
DECIDE

- De valider le cahier des clause techniques et particulières ci-joint ;
- D'approuver le lancement d'une étude pré-opérationnelle Habitat dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, sur le périmètre de l'ORT et de la ville de Solre-le-Château ;
- De s'engager à ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation de cette étude au BP 2022 ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions après des partenaires financeurs
- D'autoriser le président à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



Publié sur le site Internet le 10/10/2022

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu le 03/10/2022

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20220928-DC_2022_079-DE